



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 040-264004292-20250317-250317H1797H1-DE



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation** : jeudi 13 mars 2025

#### Présents :

Jean Didier BATBY, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Jean-Marie SAUBANERE, Véronique TOUYA

#### Absents :

Christian BENESSE, Muriel BERGES, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marie DOUTHE, Jean René HAUQUIN, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES

#### Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Sandrine BLAISUS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Michèle PROSPER a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Jacques LARRIEU, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Marcel BOUTET

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>18</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>7</b>
<b>Votants</b>	<b>25</b>

**N° 20250317-023**

**SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - CONVENTION PARTENARIAT JEU BAZAR**

Considérant l'engagement de la CARSAT dans Projet innovant de socialisation, stimulation et de prévention du jeu bazar

Considérant l'engagement de la CARSAT dans la valorisation du métier d'aide à domicile et la prévention des risques liée à ce métier

Considérant l'Accompagnement « Mesure d'impact social » avec le Pôle Culture & Santé en Nouvelle-Aquitaine

Madame la vice-présidente expose,

Le Jeu BAZAR! est un complément de l'activité de théâtre forum qui a été stoppée pendant le COVID. Réalisé par DreamBox Events en partenariat avec la CARSAT, le projet s'inscrit dans une volonté de changement de regard sur les enjeux et la volonté de valoriser le lien social.

JEU BAZAR! est une mallette multi jeux qui se joue en binôme et également à plusieurs :



- Environ 10 jeux qui doivent être facilement accessibles pour les personnes qui vont animer le jeu
- Mallette adaptable en fonction de la durée disponible : l'aide à domicile peut faire en intégralité ou choisir des mini jeux à l'intérieur,
- La mallette peut être jouée plusieurs fois auprès de la même personne
- Le jeu peut se jouer au domicile des bénéficiaires mais également en structures

**Objectifs du jeu :**

- renforcer - créer du lien social
- stimulation cognitive
- faire passer des messages de prévention
- apporter de l'humour, de la distraction
- permettre de la remontée d'informations en interne
- faire reconnaître – revendiquer le temps passé autour du lien social par le professionnel
- améliorer les conditions de travail et travailler sur l'attractivité du secteur
- donner du plaisir

Le déploiement va s'effectuer auprès de bénéficiaires en GIR 5 / GIR 6 et plus dépendants sur les territoires :

- de l'APAISAD (association de prévention d'aides et de soins à domicile)
- du CIAS Pays Morcenais
- du CIAS Pays Tarusate

Le déploiement consiste en une mise à disposition de la mallette pour 1 à 2 mois qui commencera avec une séance de transmission en amont.

Un financement partiel du projet est assuré par le partenaire sur le temps passé par les Auxiliaires Autonomie, les indemnités kilométriques de déplacement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**A AUTORISER** le partenariat et le déploiement du jeu bazar,

**ARTICLE 2**

**A AUTORISER** le Président à signer tout document à cet effet,

**ARTICLE 3**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 24 MARS 2025

La Vice Présidente du CIAS  
Patricia LOUBÈRE

Patricia LOUBÈRE